

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES****COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Neji HERGLI et M. Walid Ben Salah.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT
 (exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2011</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	15 722 990	15 111 734	31 144 496
Intérêts et charges assimilées	15	(7 065 324)	(7 663 649)	(14 898 742)
Produits des placements	16	187 814	164 958	373 929
Autres produits d'exploitation		224 985	221 869	448 080
Produit net		<u>9 070 465</u>	<u>7 834 912</u>	<u>17 067 763</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	17	1 770 425	1 519 478	3 096 650
Dotations aux amortissements	18	218 860	230 816	450 282
Autres charges d'exploitation	19	890 841	778 842	1 588 769
Total des charges d'exploitation		<u>2 880 126</u>	<u>2 529 136</u>	<u>5 135 701</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>6 190 339</u>	<u>5 305 776</u>	<u>11 932 062</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	20	1 576 933	804 392	2 075 584
Dotations nettes aux autres provisions	21	(18 236)	37 799	(233 843)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>4 631 642</u>	<u>4 463 585</u>	<u>10 090 322</u>
Autres gains ordinaires	22	12 916	30 452	138 886
Autres pertes ordinaires	23	(613)	(7 627)	(8 407)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>4 643 945</u>	<u>4 486 409</u>	<u>10 220 801</u>
Impôts sur les bénéfices	24	(928 434)	(914 076)	(2 017 646)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>3 715 511</u>	<u>3 572 333</u>	<u>8 203 155</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	25	107 274 407	93 774 554	194 945 227
Investissements dans les contrats de Leasing	26	(89 387 513)	(90 734 338)	(179 742 103)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(2 510 041)	(2 053 166)	(4 424 197)
Intérêts payés	28	(6 532 578)	(6 089 241)	(14 687 175)
Impôts et taxes payés	29	(4 813 393)	(1 044 454)	(5 028 115)
Autres flux liés à l'exploitation	35	(297 137)	(1 050 732)	808 065
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>3 733 745</u>	<u>(7 197 377)</u>	<u>(8 128 298)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(41 353)	(41 722)	(96 607)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	1 092	52 151	53 928
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(2 030 000)	(4 025 000)	(4 600 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	827 375	1 299 114	2 185 432
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(1 242 886)</u>	<u>(2 715 458)</u>	<u>(2 457 247)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres	11	(426 467)	-	(416 946)
Dividendes et autres distributions	34	(3 718 874)	(3 004 675)	(3 061 131)
Encaissements provenant des emprunts	10	71 000 000	47 500 000	97 500 000
Remboursements d'emprunts	10	(68 024 167)	(33 675 125)	(82 948 997)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>(1 169 508)</u>	<u>10 820 200</u>	<u>11 072 926</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires		<u>500 000</u>	<u>500 000</u>	<u>-</u>
Variation de trésorerie		<u>1 821 351</u>	<u>1 407 366</u>	<u>487 382</u>
Trésorerie au début de l'exercice		5 137 063	4 649 681	4 649 681
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 958 414	6 057 047	5 137 063

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2012, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2012 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre 2011 à l'exception des reclassements de certains postes de bilan et de l'état de résultat, notamment ceux relatifs aux échéances à moins d'un an sur les emprunts.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2012, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, aussi bien à base individuelle qu'à

base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3-3-2.

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2012 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2011 à 2.200.000 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Saisonnalité

L'activité de la CIL n'est pas saisonnière.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements

financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des

engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%

B4- Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

3-3-11 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2012

(exprimé en dinars)

NOTE 4 : Caisses et avoirs auprès des banques

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Banques	6 645 790	5 904 979	4 834 064
- Caisses	312 624	159 779	302 999
<u>Total</u>	<u>6 958 414</u>	<u>6 064 758</u>	<u>5 137 063</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
Créances sur contrats mis en force	335 873 703	327 039 778	331 601 216
Encours financiers	314 614 021	304 036 275	312 538 689
Impayés	22 639 016	24 372 276	20 390 357
Intérêts échus différés	(1 379 333)	(1 368 773)	(1 327 830)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 682 212	2 322 654	1 378 881
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>337 555 915</u>	<u>329 362 432</u>	<u>332 980 097</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(5 859 541)	(7 331 716)	(6 173 755)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 697 654)	(10 815 490)	(8 761 616)
Provision collective	(2 200 000)	-	(2 200 000)
Produits réservés	(2 123 564)	(2 117 959)	(1 892 827)
Total net des créances leasing	<u>316 675 156</u>	<u>309 097 267</u>	<u>313 951 899</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2011</u>	<u>313 917 570</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	81 504 531
- Relocations	1 690 462
- Transferts	2 635 495
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(171 828)
- Cessions anticipées	(8 176 469)
- Radiation des créances	-
- Relocations	(1 434 454)
- Transferts	(2 222 317)
- Remboursements du capital	(71 446 757)
<u>Solde au 30 juin 2012</u>	<u>316 296 233</u>

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	145 083 336	138 990 361	142 592 027
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	202 066 709	198 759 382	204 401 931
- A recevoir dans plus de de 5 ans	9 701 765	7 557 156	7 253 271
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	<u>356 851 810</u>	<u>345 306 899</u>	<u>354 247 229</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	23 198 838	23 042 737	23 451 180
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	22 285 502	21 621 204	22 943 749
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	1 156 174	1 012 015	952 655
Total des produits financiers non acquis	<u>46 640 514</u>	<u>45 675 956</u>	<u>47 347 584</u>
- Valeurs résiduelles	256 523	1 039 749	1 033 160
- Contrats suspendus ordinaires	-	57 078	-
- Contrats suspendus contentieux	4 146 202	3 308 505	4 605 884
- Contrats en instance de mise en force	1 682 212	2 322 654	1 378 881
<u>Encours des contrats</u>	<u>316 296 233</u>	<u>306 358 929</u>	<u>313 917 570</u>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurés 1001 - tunis

30 juin 2012

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	235 759 237	61 802 242	6 045 829	4 685 633	6 321 081	314 614 021
Impayés	1 698 827	6 715 243	1 725 011	1 866 853	9 910 936	21 916 870
Autres créances	32 497	180 804	116 509	107 061	285 275	722 146
Contrats en instance de mise en force	1 682 075	137	-	-	-	1 682 212
CREANCES LEASING	239 172 635	68 698 426	7 887 349	6 659 546	16 517 292	338 935 249
Avances reçues (*)	(3 469 755)	(5 123)	-	-	(262 620)	(3 737 498)
Dépôts de garantie (*)	(118 877)	(150 000)	(2 250)	-	(27 000)	(298 127)
ENCOURS GLOBAL	235 584 003	68 543 303	7 885 099	6 659 546	16 227 672	334 899 624
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 304 686	1 114 374	-	49 188	-	24 468 248
TOTAL ENGAGEMENTS	258 888 689	69 657 677	7 885 099	6 708 734	16 227 672	359 367 871
Produits réservés	-	-	(295 295)	(345 495)	(1 482 774)	(2 123 564)
Provisions sur encours financiers	-	-	(93 697)	(1 073 698)	(4 692 146)	(5 859 541)
Provisions sur impayés	-	-	(750 569)	(1 404 099)	(8 542 987)	(10 697 654)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 139 561)	(2 823 291)	(14 717 907)	(18 680 759)
ENGAGEMENTS NETS	258 888 689	69 657 677	6 745 538	3 885 443	1 509 765	340 687 112
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,19%	1,87%	4,52%	
			8,58%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2011			6,96%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			14,45%	42,08%	90,70%	
			60,61%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2011			70,05%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres de participation	6 278 038	6 278 038	6 278 038
- Titres immobilisés	9 637 680	8 630 580	7 955 620
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	3 192	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>15 917 718</u>	<u>14 911 810</u>	<u>14 235 658</u>
A déduire :			
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 650 000)	(1 800 000)	(1 300 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>14 267 718</u>	<u>13 111 810</u>	<u>12 935 658</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(103 000)	(353 000)	(103 000)
<u>Montant net</u>	<u>14 164 718</u>	<u>12 758 810</u>	<u>12 832 658</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2011	6 278 038	4 978 038	1 300 000
<u>Additions de la période</u>			
- CIL SICAR		550 000	(550 000)
<u>Soldes au 30 Juin 2012</u>	<u>6 278 038</u>	<u>5 528 038</u>	<u>750 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2011	7 955 620	7 955 620	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société DAR EL JELD	500 000	500 000	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société MEDICARS	1 800 000	900 000	900 000
- Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société BOMAR	(50 000)	(50 000)	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	(44 460)	(44 460)	-
- Société Immobilière SIDI AMEUR	(25 000)	(25 000)	-
- Société KOKET	(113 640)	(113 640)	-
- Société FORACHEM	(38 840)	(38 840)	-
- Société Immobilière de Carthage	(300 000)	(300 000)	-
- Société Ecolo Concept	(40 000)	(40 000)	-
- Société SODAS	(18 000)	(18 000)	-
- Société TECNOCASA Consulting	(18 000)	(18 000)	-
- Société STAUR	(50 000)	(50 000)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2012</u>	<u>9 637 680</u>	<u>8 737 680</u>	<u>900 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participation</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	499 940	10	4 999 400	2010/2011	99,99%
<u>Total des titres de participation</u>			<u>6 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* Société BOMAR	5 000	10	50 000	2008/2009	1,35%
* Société Nouvelle des Accumulateurs NOUR	55 914	10	559 140	2008/2010	12,16%
* Société KOKET	1 364	100	136 360	2008	4,13%
* Société OCEANA	4 125	100	412 500	2009	7,37%
* Société FORACHEM	7 768	10	77 680	2008	7,06%
* Société Générale Industrielle et Ingénierie	5 000	10	50 000	2008	1,25%
* Société Immobilière de Carthage	18 000	100	1 800 000	2008/2010/2011	25,00%
* Société SODAS	570	100	57 000	2009	13,57%
* Société STAUR	750	100	75 000	2010	7,50%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	600	100	60 000	2010	30,00%
* Société DAR EL JELD	10 000	100	1 500 000	2010/2012	24,19%
* SPI LE CAPITOLE	1300	100	130 000	2010	15,66%
* COMETE IMMOBILIERE	3000	100	300 000	2010	21,43%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
* Société VOG TUNISIE	6 000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société LASER INDUSTRIES	12 500	10	125 000	2011	29,41%
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	1 250	100	125 000	2012	25,00%
* Société MIDICARS	18 000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100	30 000	2012	20,00%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>9 637 680</u>		
<u>Total</u>			<u>15 915 718</u>		

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2012
(Montants exprimés en dinars)**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels		95 675	-	-	-	95 675	88 090	3 793	-	-	91 883	3 792
Total des immobilisations incorporelles		95 675	-	-	-	95 675	88 090	3 793	-	-	91 883	3 792
Immeubles	5,0%	4 519 789	7 825		-	4 527 614	1 852 057	97 704	-	-	1 949 761	2 577 853
Matériel de transport	20,0%	782 047		1 094		780 953	516 894	55 698	419		572 173	208 780
Equipements de bureau	10,0%	352 127	9 775		351	361 551	228 811	10 535	-	351	238 995	122 556
Matériel informatique	33,3%	279 588	18 019	27 342	765	269 500	215 125	22 046	27 342	765	209 064	60 436
Installations générales	10,0%	337 726	5 734			343 460	195 814	11 309	-	-	207 123	136 337
Total des immobilisations corporelles		6 271 277	41 353	28 436	1 116	6 283 078	3 008 700	197 292	27 761	1 116	3 177 116	3 105 962
TOTAUX		6 366 952	41 353	28 436	1 116	6 378 753	3 096 791	201 085	27 761	1 116	3 268 999	3 109 754

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Prêts au personnel	1 742 438	1 473 624	1 452 730
- Créances sur cessions d'immobilisations	535 039	380 348	437 622
- Avances aux fournisseurs	91 489	95 175	91 150
- Avances et acomptes au personnel	7 908	8 800	-
- Etat, crédit de TVA	1 036 513	-	-
- Compte d'attente / avance de TVA	98 126	239 492	189 170
- Produits à recevoir des tiers	936 897	470 051	647 306
- Compte d'attente	13 517	38 328	564
- Charges constatées d'avance	257 527	272 376	41 404
- Créances sur cession titre immobilisés	-	57	-
- Autres comptes débiteurs	238 186	221 986	259 074
- Charges à répartir	17 776	49 252	35 551
- Frais d'émission des obligations	648 264	791 281	641 709
<u>Total brut</u>	<u>5 623 680</u>	<u>4 040 770</u>	<u>3 796 279</u>
A déduire :			
- Provisions	(611 503)	(651 382)	(629 739)
<u>Montant net</u>	<u>5 012 177</u>	<u>3 389 388</u>	<u>3 166 541</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2012
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	655 860		655 860	620 309	17 775	638 084	17 776
Frais d'émission des obligations	(a)	3 231 204	145 493	3 376 697	2 589 496	138 937	2 728 433	648 264
TOTAUX		3 887 065	145 493	4 032 557	3 209 804	156 712	3 366 517	666 040

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des obligations sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 138 937 figure parmi les charges financières.

NOTE 9 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	298 127	1 065 577	955 577
- Avances et acomptes reçus des clients	3 737 498	2 941 963	2 700 533
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 040 700</u>	<u>4 012 615</u>	<u>3 661 185</u>

NOTE 10 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Banques locales	69 542 857	68 571 429	74 421 429
- Banques étrangères	2 931 133	5 200 600	4 076 728
- Emprunts obligataires	153 000 000	178 000 000	149 000 000
- Billets de trésorerie	17 000 000	-	15 000 000
- Certificats de leasing	29 000 000	16 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>271 473 990</u>	<u>267 772 029</u>	<u>268 498 157</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	954 223	645 352	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	25 818	45 609	36 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 903 212	6 514 380	4 679 944
- Intérêts courus sur certificats de leasing	622 515	40 762	374 522
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(41 497)	(39 169)	(44 826)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(232 335)	-	(202 532)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 231 936</u>	<u>7 206 934</u>	<u>5 693 151</u>
<u>Total</u>	<u>277 705 926</u>	<u>274 978 963</u>	<u>274 191 308</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 30 JUIN 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	600 000	-	-	
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	400 000	-	-	
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	-	600 000	-	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	-	400 000	-	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	200 000	-	-	200 000	-	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	800 000	-	-	
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 800 000	-	-	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	2 700 000	-	-	2 700 000	1 800 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	8 571 429	-	1 428 572	7 142 857	5 714 286	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000

AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
ATTJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	1 350 000	-	150 000	1 200 000	900 000	300 000	
BT (2011)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (2011)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (2012/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
ATB (2012/1)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	
<u>Sous-total</u>			74 421 429	7 000 000	11 878 572	69 542 857	47 314 286	22 228 571	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (a)	4 076 728	-	1 145 595	2 931 133	890 298	2 040 835
<u>Sous-total</u>			4 076 728	-	1 145 595	2 931 133	890 298	2 040 835	
Total des crédits bancaires			78 498 157	7 000 000	13 024 167	72 473 990	48 204 584	24 269 406	

(a) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .

Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			149 000 000	20 000 000	16 000 000	153 000 000	107 000 000	46 000 000

<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			15 000 000	34 000 000	32 000 000	17 000 000	-	17 000 000
<u>Sous-total</u>			15 000 000	34 000 000	32 000 000	17 000 000	-	17 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat ZITOUNA BANK 2011	7 000 000	En bloc le 26/03/2012	7 000 000	-	7 000 000	-	-	-
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2013	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat ZITOUNA BANK 1/2012	3 000 000	En bloc le 14/08/2012	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 2/2012	3 000 000	En bloc le 27/08/2012	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat ZITOUNA BANK 3/2012	3 000 000	En bloc le 25/09/2012	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
<u>Sous-total</u>			26 000 000	10 000 000	7 000 000	29 000 000	20 000 000	9 000 000
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			41 000 000	44 000 000	39 000 000	46 000 000	20 000 000	26 000 000
TOTAL GENERAL			268 498 157	71 000 000	68 024 167	271 473 990	175 204 584	96 269 406

NOTE 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	113 581	140 493	131 797
- Effets à payer	-	1 577	207 592
- Effets à payer, prestataire assurance	41 254	86 037	-
<u>Sous total</u>	<u>154 835</u>	<u>228 107</u>	<u>339 389</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	3 275 313	2 475 132	1 305 762
- Effets à payer	9 735 019	7 536 648	8 118 508
- Retenue de garantie	95 776	223 874	95 776
- Factures non parvenues	-	251 388	-
<u>Sous total</u>	<u>13 106 108</u>	<u>10 487 042</u>	<u>9 520 046</u>
<u>Total</u>	<u>13 260 943</u>	<u>10 715 149</u>	<u>9 859 435</u>

NOTE 12 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	244 640	245 053	275 124
- Personnel, rémunérations dues	84	84	-
- Personnel, autres charges à payer	324 791	200 940	271 225
- Etat, retenues sur salaires	82 360	94 632	10 787
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	316 242	257 015	219 682
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	1 887	-	1 370
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 24)	331 138	416 779	535 259
- Etat, autres impôts et taxes à payer	19 441	12 647	11 793
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	7 339	7 352	8 254
- Etat, TVA à payer	-	31 274	406 332
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser	65 290	65 290	65 290
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	20 853	11 632	11 632
- CNSS	198 245	183 171	123 895
- CAVIS	24 726	25 991	11 520
- CNAM	14 455	14 361	10 159
- Assurance Multirisque	2 888	2 887	-
- Assurance Auto	36 580	34 828	-
- Assurance Vie	5 378	-	-
- Assurance Groupe	18 853	15 906	18 580
- Autres comptes créditeurs	322 003	62 996	159 199
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	43 225	44 581	50 223
- Prestataires Recouvrement	84 447	106 579	112 916
- Prestataires Assurances	2 649 240	1 494 937	2 363 256
- Diverses Charges à payer	273 467	213 862	215 539
- Autres produits constatés d'avance	7 047	12 578	7 280
- Provisions pour risques et charges	30 000	30 000	30 000
<u>Total</u>	<u>5 124 619</u>	<u>3 585 375</u>	<u>4 919 312</u>

NOTE 13 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(A)	2 447 865	2 000 000	2 000 000
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 250 000	1 250 000
- Réserves pour réinvestissements		12 070 000	7 740 000	7 740 000
- Fonds pour risques généraux		-	500 000	500 000
- Réserves pour fonds social	(B)	1 382 430	1 246 464	1 190 008
- Actions propres		(843 414)	-	(410 226)
- Résultats reportés		265 639	760 866	754 145
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>42 072 520</u>	<u>38 497 330</u>	<u>38 023 927</u>
Résultat de la période (1)		3 715 511	3 572 333	8 203 155
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>45 788 031</u>	<u>42 069 663</u>	<u>46 227 082</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,743	0,714	1,641

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2012
(exprimé en dinars)**

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	1 053 244	500 000	693 903	-	10 356 962	41 504 109
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 Mai 2011		500 000	1 500 000	5 090 000	200 000		3 066 962		(10 356 962)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010							(3 000 000)			(3 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'A.G.E du 24 Mai 2011	5 000 000		(5 000 000)							-
Divers					(6 780)					(6 780)
Résultat de la période close le 30 juin 2011									3 572 333	3 572 333
Solde au 30 Juin 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 246 464	500 000	760 866	-	3 572 333	42 069 663
Résultat de la période clos le 30 juin 2011 (annulation)									(3 572 333)	(3 572 333)
Divers					(56 456)					(56 456)
Rachat d'actions propres								(416 946)		(416 946)
Valorisation des actions propres							(6 720)	6 720		-
Résultat net de l'exercice 2011									8 203 155	8 203 155
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	(410 226)	8 203 155	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290		(8 203 155)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 17 Mai 2012			500 000			(500 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(426 467)		(426 467)
Encaissement de dividendes sur actions propres							29 483			29 483
Divers					(7 578)		6 720	(6 720)		(7 578)
Résultat de la période close le 30 juin 2012									3 715 511	3 715 511
Solde au 30 Juin 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 382 430	-	265 639	(843 414)	3 715 511	45 788 031

NOTE 14 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Intérêts de leasing	14 652 181	14 533 874	29 315 696
- Intérêts de retard	954 790	855 686	1 680 654
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	205 844	134 695	232 283
- Autres	140 912	184 586	377 717
Total	<u>15 953 727</u>	<u>15 708 841</u>	<u>31 606 350</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	415 515	194 255	306 018
Intérêts de retard antérieurs	112 974	64 867	112 653
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(563 536)	(647 333)	(673 379)
Intérêts de retard	(195 690)	(208 896)	(207 146)
Variation des produits réservés	<u>(230 737)</u>	<u>(597 107)</u>	<u>(461 854)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>15 722 990</u>	<u>15 111 734</u>	<u>31 144 496</u>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	309 311 686	297 478 055	297 478 055
. A la fin de la période	312 150 031	302 993 346	309 311 686
. Moyenne	(D) 310 730 859	300 235 701	303 394 870
- Intérêts de la période	(C) 14 652 181	14 533 874	29 315 696
- Taux moyen	(C) / (D) 9,43%	9,68%	9,66%

NOTE 15 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 977 659	4 917 550	9 187 407
- Intérêts des crédits des banques locales	1 750 196	1 981 220	3 714 599
- Intérêts des crédits des banques étrangères	97 897	150 847	273 518
- Intérêts des autres opérations de financement	1 137 961	523 169	1 508 864
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	138 937	150 820	303 393
<u>Total des charges financières des emprunts</u> (A)	<u>7 102 650</u>	<u>7 723 606</u>	<u>14 987 782</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(50 655)	(70 631)	(111 557)
- Autres charges financières	13 329	10 674	22 518
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(37 326)</u>	<u>(59 957)</u>	<u>(89 040)</u>
<u>Total général</u>	<u>7 065 324</u>	<u>7 663 649</u>	<u>14 898 742</u>
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	268 498 157	253 947 154	253 947 154
. A la fin de l'exercice	271 473 990	267 772 029	268 498 157
. Moyenne (B)	269 986 074	260 859 592	261 222 656
- Taux moyen (A) / (B)	5,26%	5,92%	5,74%

NOTE 16 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Intérêts des comptes courants	6 764	6 758	13 635
- Plus values sur cession des titres immobilisés	129 435	124 722	259 830
- Dividendes sur titres SICAV	187 926	136 853	136 853
- Moins values sur titres SICAV (*)	(156 481)	(123 329)	(122 547)
- Plus values sur titres SICAV	9 048	4 036	19 071
- Autres produits financiers	11 122	15 918	67 086
<u>Total</u>	<u>187 814</u>	<u>164 958</u>	<u>373 929</u>

(*) : Cette moins value a été constatée suite à la cession des titres SICAV détenus par la société, et ce, suite au détachement des dividendes leur correspondant.

NOTE 17 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Salaires et complément de salaires	1 434 695	1 227 932	2 481 172
- Charges connexes aux salaires	39 859	39 981	103 673
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	251 476	211 658	430 099
- Autres charges sociales	44 395	39 907	81 706
<u>Total</u>	<u>1 770 425</u>	<u>1 519 478</u>	<u>3 096 650</u>

NOTE 18 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 793	4 330	8 660
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	197 291	219 636	421 071
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	17 776	6 850	20 550
<u>Total</u>	<u>218 860</u>	<u>230 816</u>	<u>450 282</u>

NOTE 19 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Achats de matières et fournitures	85 086	91 339	176 749
<u>Total des achats</u>	<u>85 086</u>	<u>91 339</u>	<u>176 749</u>
- Sous-traitance générale	14 553	12 742	27 987
- Locations	38 222	34 569	68 616
- Entretien et réparations	79 965	64 000	149 313
- Primes d'assurances	22 505	22 586	44 372
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>155 245</u>	<u>133 897</u>	<u>290 288</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	108 415	61 787	108 794
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	86 329	69 403	139 509
- Publicités, publications, relations publiques	110 135	67 252	177 780
- Déplacements, missions et réceptions	41 991	37 814	49 673
- Frais postaux et de télécommunications	73 316	71 997	143 316
- Services bancaires et assimilés	93 016	93 937	207 277
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>513 202</u>	<u>402 190</u>	<u>826 349</u>
- Jetons de présence	31 500	31 500	56 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de risques	7 500	-	-
- Rémunération du comité de crédits	7 500	-	-
<u>Total des charges diverses</u>	<u>54 000</u>	<u>39 000</u>	<u>71 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	16 778	36 477	74 140
- T.C.L	50 000	50 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	1 346	1 916	1 995
- Autres impôts et taxes	15 184	24 023	48 249
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>83 308</u>	<u>112 416</u>	<u>224 384</u>
<u>Total général</u>	<u>890 841</u>	<u>778 842</u>	<u>1 588 769</u>

NOTE 20 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 643 706	3 753 255	3 752 301
- Dotations aux provisions collectives			2 200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 021 882)	(2 925 513)	(3 848 855)
- Créances radiées	5 109	-	2 377 658
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(2 287 539)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(79 432)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(10 446)
- Encaissement sur créances radiées	(50 000)	(23 350)	(28 102)
<u>Total</u>	<u>1 576 933</u>	<u>804 392</u>	<u>2 075 584</u>

NOTE 21 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	30 000	30 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres actifs	6 764	7 799	14 092
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(25 000)	-	(27 935)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-	(250 000)
<u>Total</u>	<u>(18 236)</u>	<u>37 799</u>	<u>(233 843)</u>

NOTE 22 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2012	30 Juin 2011	31 Décembre 2011
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	970	210	1 120
- Apurement de comptes	9 232	30 159	117 749
- Restitution d'impôt	-	-	15 598
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 714	83	4 419
<u>Total</u>	<u>12 916</u>	<u>30 452</u>	<u>138 886</u>

NOTE 23 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin 2012	30 Juin 2011	31 Décembre 2011
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	553	7 484	7 796
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	54	23	113
- Pénalités de retard	6	120	497
<u>Total</u>	<u>613</u>	<u>7 627</u>	<u>8 407</u>

NOTE 24 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
Bénéfice comptable	4 643 945	4 486 409	10 220 801
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 643 706	3 753 255	5 952 301
- Dotations aux provisions des autres actifs	6 764	7 799	14 092
- Dotations aux provisions pour risque divers	-	30 000	30 000
- Reprises sur provisions	4 021 882	2 925 513	-
- Reprises sur provisions fiscales 2008	-	-	8 212 512
- Reprises sur provisions fiscales 2009	-	-	1 351 639
- Reprises sur provisions fiscales 2010	-	-	2 442 409
- Provisions pour congés payés 2010/2009	-	-	275 124
- Jetons de présence excédentaires	13 500	17 500	28 000
- Diverses charges non déductibles	34 405	42 198	57 508
- Moins value SICAV	156 481	104 876	122 547
- Moins value latente sur SICAV	-	18 453	-
A déduire			
- Provisions fiscales 2008/2007 pour affaires en cours	-	-	5 870 166
- Reprises sur provisions comptables	4 021 882	2 925 513	6 136 394
- Provisions pour congés payés 2009/2008	-	-	245 053
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	250 000
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	25 000	-	27 935
- Dividendes	187 926	136 853	136 853
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>10 285 875</u>	<u>8 323 637</u>	<u>16 040 532</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	5 643 706	3 753 255	5 952 301
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>4 642 169</u>	<u>4 570 382</u>	<u>10 088 231</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société DAR EL JELD	-	500 000	1 000 000
* Société Immobilière de Carthage	-	600 000	600 000
* CIL SICAR	-	-	550 000
* Société TECNO INVEST & CONSULTING	-	-	125 000
* Société LASER INDUSTRIES	-	125 000	125 000
* Société MEHARI HAMMAMET	-	500 000	1 000 000
* Société MEDICARS	-	-	900 000
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	-	-	30 000
* Montant à investir	1 989 501	233 735	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>2 652 668</u>	<u>2 611 647</u>	<u>5 758 231</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>928 434</u>	<u>914 076</u>	<u>2 017 646</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	596 313	493 572	1 480 715
- Retenues sur placements	983	3 726	1 672
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>331 138</u>	<u>416 778</u>	<u>535 259</u>

NOTE 25 : Encaissements reçus des clients

			30 Juin 2012	30 Juin 2011	31 Décembre 2011
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	20 390 357	15 674 412	15 674 412
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(22 639 016)	(24 372 276)	(20 390 357)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 9	(2 700 533)	(2 617 634)	(2 617 634)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 9	3 737 498	2 941 963	2 700 533
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 9	(960 652)	(1 785 733)	(1 785 733)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 9	303 202	1 070 652	960 652
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 327 830)	(1 315 911)	(1 315 911)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 379 333	1 368 773	1 327 830
- TVA collectée	+		14 251 301	14 033 738	28 245 026
- TVA collectée sur avances et acomptes			(411 307)	(1 009 413)	(2 182 045)
- Remboursements principal	+	Note 5	71 446 757	68 414 467	134 818 197
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 14	15 953 727	15 708 841	31 606 350
- Autres produits d'exploitation	+		224 985	221 869	448 080
- Créances virées en pertes	-	Note 20	(5 109)	-	(2 377 658)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 20	50 000	23 350	28 102
- Encours financiers virés en pertes	-	Note 5	-	-	515 760
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(256 008)	(8 228)	(156 809)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(413 178)	(185 184)	(460 812)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 8	437 622	496 714	496 714
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 8	(535 039)	(380 348)	(437 622)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	171 828	979 613	1 105 887
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	8 176 469	4 514 889	8 742 265
			<u>107 274 407</u>	<u>93 774 554</u>	<u>194 945 227</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 26 : Investissements dans les contrats de Leasing**

			30 Juin 2012	30 Juin 2011	31 Décembre 2011
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 11	9 520 046	11 455 086	11 455 086
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 11	(13 106 108)	(10 487 042)	(9 520 046)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	Note 8	(91 150)	(91 150)	(91 150)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 8	91 489	95 175	91 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	81 504 531	79 005 744	157 413 316
- TVA sur Investissements	+		11 468 705	10 710 775	20 347 997
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 12	-	45 750	45 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 12	-	-	-
			<u>89 387 513</u>	<u>90 734 338</u>	<u>179 742 103</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 27 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 12	(84)	(84)	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	-	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	7 908	8 800	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 11	339 389	129 142	129 142
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 11	(154 835)	(228 107)	(339 389)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 12	275 124	245 053	245 053
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-		(244 640)	(245 053)	(275 124)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 12	271 225	234 052	234 052
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 12	(324 791)	(200 940)	(271 225)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 12	10 787	9 237	9 237
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 12	(82 360)	(94 632)	(10 787)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 12	219 682	312 168	312 168
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 12	(316 242)	(257 015)	(219 682)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 12	123 895	97 866	97 866
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 12	(198 245)	(183 171)	(123 895)
- CAVIS en début de période	+	Note 12	11 520	9 683	9 683
- CAVIS en fin de période	-	Note 12	(24 726)	(25 991)	(11 520)
- CNAM en début de période	+	Note 12	10 159	8 013	8 013
- CNAM en fin de période	-	Note 12	(14 455)	(14 361)	(10 159)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 12	18 580	13 133	13 133
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 12	(18 853)	(15 906)	(18 580)
- Assurance multirisque en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance multirisque en fin de période	-	Note 12	(2 888)	(2 887)	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 12	(36 580)	(34 828)	-
- Assurance Vie en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance Vie en fin de période	-	Note 12	(5 378)	-	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 12	50 223	44 581	44 581
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 12	(43 225)	(44 581)	(50 223)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 12	215 539	198 884	198 884
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 12	(273 467)	(213 862)	(215 539)
- TVA, payée sur biens et services	+		118 821	118 067	207 470
- Charges de personnel	+	Note 17	1 770 425	1 519 478	3 096 650
- Autres charges d'exploitation	+	Note 19	890 841	778 842	1 588 770
- Impôts et taxes	-	Note 19	(83 308)	(112 416)	(224 384)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>2 510 041</u>	<u>2 053 166</u>	<u>4 424 197</u>

NOTE 28 : Intérêts payés

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	145 493	168 001	171 001
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 10	(247 358)	(99 556)	(99 556)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 10	273 832	39 169	247 358
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 12	1 370	4 468	4 468
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 12	(1 887)	-	(1 370)
			,		
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 10	4 679 944	4 542 966	4 542 966
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 10	(4 903 212)	(6 514 380)	(4 679 944)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 10	849 841	1 053 931	1 053 931
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 10	(954 223)	(645 352)	(849 841)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	36 202	63 189	63 189
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(25 818)	(45 609)	(36 202)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 10	-	43 903	43 903
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 10	-	-	-
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 10	374 522	6 444	6 444
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 10	(622 515)	(40 762)	(374 522)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 15	7 065 324	7 663 649	14 898 742
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 15	(138 937)	(150 820)	(303 393)
			<u>6 532 578</u>	<u>6 089 241</u>	<u>14 687 175</u>

Intérêts payés**NOTE 29 : Impôts payés**

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 12	535 259	436 930	436 930
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 12	(331 138)	(416 778)	(535 259)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 12	11 793	10 458	10 458
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 12	(19 441)	(12 647)	(11 793)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 12	8 254	7 352	7 352
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 12	(7 339)	(7 352)	(8 254)
- TVA payée	+		3 604 263	-	2 886 651
- Impôts et taxes	+	Note 19	83 308	112 416	224 384
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	928 434	914 076	2 017 646
			<u>4 813 393</u>	<u>1 044 454</u>	<u>5 028 115</u>

Impôts payés

NOTE 30 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 7	41 353	41 722	96 607
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>41 353</u>	<u>41 722</u>	<u>96 607</u>

NOTE 31 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 23	(553)	(7 484)	(7 796)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 7	675	58 847	59 051
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 7	-	578	1 553
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 22	970	210	1 120
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>1 092</u>	<u>52 151</u>	<u>53 928</u>

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 6	2 030 000	4 025 000	4 600 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>2 030 000</u>	<u>4 025 000</u>	<u>4 600 000</u>

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 6	697 940	1 174 400	1 924 360
- Dépôts et cautionnements restitués au cours de l'exercice	-	Note 6	-	-	1 192
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 16	129 435	124 722	259 830
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 8	-	49	49
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 8	-	(57)	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>827 375</u>	<u>1 299 114</u>	<u>2 185 432</u>

NOTE 34 : Dividendes et autres distributions

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dividendes	+	Note 13	3 750 000	3 000 000	3 000 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 13	(29 483)	-	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 12	11 632	9 527	9 527
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 12	(20 853)	(11 632)	(11 632)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 13	7 578	6 780	63 236
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 718 874</u>	<u>3 004 675</u>	<u>3 061 131</u>

NOTE 35 : Autres flux de trésorerie

			<u>30 Juin 2012</u>	<u>30 Juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 8	(490 798)	(413 400)	(478 600)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 8	201 089	148 610	234 704
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	647 306	387 855	387 855
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(936 897)	(470 051)	(647 306)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 8	41 404	27 752	27 752
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 8	(257 527)	(272 376)	(41 404)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	259 074	229 423	229 423
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(238 186)	(221 986)	(259 074)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 8	564	13 304	13 304
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 8	(13 517)	(38 328)	(564)
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en début de la période	+	Note 8	-	225 959	225 959
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en fin de la période	-	Note 8	-	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 12	(65 290)	(65 290)	(65 290)
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 12	65 290	65 290	65 290
- Placements en titres en début de période	+		-	226 424	226 424
- Placements en titres en fin de période	-		-	(637 031)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 12	(272 115)	(199 689)	(199 689)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 12	406 450	169 575	272 115
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 12	(2 363 256)	(1 797 331)	(1 797 331)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 12	2 649 240	1 494 937	2 363 256
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 12	(7 280)	(7 293)	(7 293)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 12	7 047	12 578	7 280
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 16	58 379	40 236	114 099
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	11 946	30 242	137 766
- Autres pertes ordinaires	-	Note 23	(60)	(143)	(610)
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>(297 137)</u>	<u>(1 050 732)</u>	<u>808 065</u>

Note 36 : Engagements hors bilan :**I- Engagements donnés**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	32.444.514 DT
- Engagements sur opérations de leasing	24.468.248 DT
	<hr/>
Total des engagements donnés	56 912 762 DT

II- Engagements reçus

Les principaux engagements reçus concernent :

- Les hypothèques	765.932 DT
- Les cautions reçues	151.769.148 DT
- Les intérêts à échoir sur crédits de leasing	46.640.514 DT
- Valeurs des biens, objet de leasing	250.637.376 DT
	<hr/>
Total des engagements reçus	449 812 970 DT

Les engagements de financements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 30 Juin 2012 à 4.182.500 €.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de Compagnie Internationale de Leasing (CIL) arrêtés au 30 juin 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 août 2012

Les Commissaires aux Comptes**F.A.C****Mohamed Neji HERGLI****DELTA CONSULT****Walid BEN SALAH**